

**CLASSES DE DECOUVERTE POUR LES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES DE TARARE****POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Ville de Tarare – 2 place de l'hôtel de ville - 69170 TARARE, représentée par Bruno PEYLACHON, Maire, selon délibération du 15 Avril 2014

**OBJET DU MARCHÉ :**

La présente consultation a pour objet la sélection d'un candidat par lot qui sera par la suite consulté pour l'organisation des sorties scolaires pour les écoles élémentaires de la Ville de Tarare, avec un maximum de 160 enfants par sortie.

Ces sorties seront le plus souvent organisées sur une semaine dans le premier semestre de l'année civile. Le présent accord-cadre est conclu sans minimum pour un montant maximum de 207 000 € HT.

**CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :**

Il peut être remis gratuitement par voie postale ou électronique à chaque candidat. Il est téléchargeable sur les sites [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) ou sur demande à [marchespublics@ville-tarare.fr](mailto:marchespublics@ville-tarare.fr).

**DUREE DU MARCHÉ – DELAIS D'EXECUTION**

Le marché prendra effet à compter de sa notification par un ordre de service.

**CONTENU DE L'OFFRE**

Outre les pièces relatives à la candidature et précisées dans le RC, l'offre présentée par le candidat, dont le délai de validité est de 90 jours, devra comporter, a minima, par ordre de priorité, les éléments suivants datés et signés par une personne habilitée à représenter le(s) Titulaire(s): l'Acte d'engagement ; le BPU ; le Cahier des Clauses Administratives Particulières ; et le Cahier des Clauses Techniques Particulières ; le mémoire technique.

**PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. La candidature et l'offre seront contenues dans un même pli portant la mention suivante :

**CONSULTATION N°  
18AC01 CLASSES DE DECOUVERTE POUR LES ELEVES DES ECOLES  
ELEMENTAIRES DE TARARE - NE PAS OUVRIR**

**LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION : 22 juin 2018 A 12 HEURES 00**

**RECEVABILITE DES PLIS**

Seuls pourront être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limite de remise des offres.

**CRITERES D'ATTRIBUTION**

- Critère n°1 : Coût de la prestation : 40 %
- Critère n°2 : Valeur technique de l'offre : 60 %

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation. L'offre la mieux classée est retenue.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des services de la Ville de Tarare : D'ordre technique - Courriel : [dpacard@ville-tarare.fr](mailto:dpacard@ville-tarare.fr) D'ordre administratif Courriel : [marchespublics@ville-tarare.fr](mailto:marchespublics@ville-tarare.fr).

**DATE DE PUBLICATION : 28 mai 2018**

Certifié affiché,  
Certifié retiré de l'affichage le .....

Bruno Peylachon,  
Maire de Tarare